



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 12 juin 2025

WFP/EB.A/2025/7-G/4/Add.1*

Original: anglais

Fonctions de contrôle

* Nouvelle parution pour raisons techniques
le 19 juin 2025

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM en Ukraine

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM en Ukraine. Réalisée en 2024, cette évaluation a commencé par une mission initiale menée à Kyïv du 22 au 26 janvier 2024, laquelle a été suivie d'une mission de collecte de données menée du 6 au 30 mai, et d'activités complémentaires de collecte de données documentaires qui se sont poursuivies jusqu'à la fin de juin 2024. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, et a contribué à éclairer l'élaboration du nouveau plan stratégique de pays pour l'Ukraine.

L'évaluation a donné lieu à 5 recommandations et 18 recommandations subsidiaires, dont 9 d'ordre stratégique et 9 de nature opérationnelle. Il est indiqué dans la présente réponse si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateur responsable:

M. R. Ragan
Directeur de pays
courriel: richard.ragan@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin 2026 Recommandation 1: Pour faciliter la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la politique en matière de préparation aux situations d'urgence qu'il a adoptée en 2024, le PAM devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience en Ukraine pour renforcer la préparation dans la perspective des futures interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central.	Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale au Siège					
1.1. Le PAM devrait examiner et raffermir les dispositions prévues en cas d'urgence pour pouvoir intensifier rapidement son action dans les pays touchés par la guerre et les pays où il n'est pas présent, notamment en renforçant les accords permettant d'intervenir sous l'égide d'une entité des Nations Unies apparentée en l'absence d'accord de base conclu avec un gouvernement hôte ainsi que de mesures permettant au Siège de soutenir directement les pays en assurant des fonctions liées aux achats et à l'administration. <i>Degré de priorité: élevé (fin 2026)</i>	Département des opérations liées aux programmes	La recommandation est acceptée.	1. Le PAM définira clairement son positionnement concernant les pays où il n'est pas présent, et précisera les attributions, les fonctions et les responsabilités en interne, ainsi que les éléments déclencheurs qui l'amèneront à prendre contact avec les gouvernements hôtes lorsqu'un risque de crise sera mis en évidence.	Unité chargée du cycle et de la qualité des programmes (Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. En étroite collaboration avec le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise et le Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, l'Unité chargée du cycle et de la qualité des programmes élaborera des orientations sur la marche à suivre pour gérer les dispositifs d'urgence pour les pays où le PAM n'est pas présent, y compris les évaluations initiales et l'activation du dispositif d'opération d'urgence limitée.	Unité chargée du cycle et de la qualité des programmes (Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Décembre 2026	Non commencé
1.2. Examiner, renforcer et préciser le processus, les responsabilités, les outils et les mécanismes liés aux déploiements de renforts, notamment en harmonisant la formation sur la sécurité délivrée en amont de la mobilisation et en optant systématiquement pour l'approche dite "sans regrets", en adaptant la composition et l'équilibre entre les sexes des équipes de renfort en fonction du contexte, et en améliorant les modalités de transfert des responsabilités entre les personnes envoyées en renfort sur le terrain. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2026)	Service de coordination des opérations d'urgence	La recommandation est acceptée.	3. Des travaux sont en cours pour définir les rôles et les responsabilités associés aux déploiements de renforts lors des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central, dans le respect du cadre relatif à l'obligation de rendre compte de la gestion.	Service de coordination des opérations d'urgence	Janvier 2026	En cours
			4. Un système interne permettant de simplifier les demandes de renforts et les déploiements est en cours d'établissement.	Service de coordination des opérations d'urgence	Septembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.3. Le PAM devrait prendre en compte les enseignements tirés de son expérience en Ukraine lors de l'examen de son système d'alerte interne en vue d'améliorer la promptitude des interventions qu'il pourrait avoir à mener à l'avenir dans des pays touchés par un conflit et dans des pays où il n'est pas présent. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2025)	Service de coordination des opérations d'urgence	La recommandation est acceptée.	5. Le nouveau protocole d'activation des interventions d'urgence et le système interne d'alerte ont été mis en service le 1 ^{er} février 2022. Dans le cadre de cette première version du système interne d'alerte, l'opération menée en Ukraine a été classée dans les catégories "action rapide" et "intervention d'urgence", ce qui en fait une opération exigeant l'attention du Siège. Le 27 février, alors que le conflit avait commencé, une opération coordonnée au niveau central de renforcement des interventions a été activée de manière formelle.	Service de coordination des opérations d'urgence	Février 2022	Terminé
1.4. Le PAM devrait consigner les enseignements tirés de l'expérience concernant le respect des principes humanitaires dans l'environnement opérationnel complexe de l'Ukraine afin d'étayer les orientations qui seront établies pour son personnel et ses partenaires devant œuvrer dans des contextes aussi difficiles. <i>Degré de priorité: élevé</i> (mi-2026)	Division du Siège chargée des politiques et des orientations concernant les programmes	La recommandation est acceptée.	6. Lors de son examen interne des principes humanitaires, le PAM prendra en compte les problèmes rencontrés ainsi que les enseignements tirés dans le cadre de l'approche qu'il a suivie pour appliquer ces principes dans le contexte complexe de l'Ukraine. Cet examen viendra éclairer l'élaboration de supports de formation, d'outils et d'orientations.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	Décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: fin 2026 Recommandation 2: Compte tenu de l'expérience qu'il a acquise en Ukraine, le PAM devrait se servir des plateformes de collaboration mondiales existantes pour renforcer les approches coordonnées de fourniture de l'assistance alimentaire.	Service de coordination des opérations d'urgence	La recommandation est acceptée.				
2.1 En collaboration avec le module mondial de la sécurité alimentaire, le Siège du PAM devrait se concerter avec les nouveaux grands acteurs en essor dans le domaine de l'assistance alimentaire pour s'entendre sur les moyens d'améliorer la coordination des opérations et de renforcer la participation au sein du système des modules d'action groupée. <i>Degré de priorité: moyen (fin 2026)</i>	Module mondial de la sécurité alimentaire	La recommandation est acceptée.	1. Le module mondial de la sécurité alimentaire se concertera avec des acteurs du domaine de la sécurité alimentaire à la faveur de sa plateforme mondiale et de son forum annuel consacré aux partenariats, selon les orientations données par ses organismes chefs de file et le module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dirigé par le pays.	Module mondial de la sécurité alimentaire	Décembre 2025	En cours
			2. Le module mondial de la sécurité alimentaire collaborera avec l'équipe chargée des partenariats mondiaux, le bureau de pays et le module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence afin de recenser les acteurs concernés et de leur donner accès aux mécanismes de coordination.	Module mondial de la sécurité alimentaire	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.2 Le Siège du PAM devrait engager un dialogue au sein du groupe consultatif du Comité permanent interorganisations sur l'assistance monétaire afin d'encourager une convergence des organisations en ce qui concerne les objectifs et l'utilisation de l'assistance monétaire à usages multiples. <i>Degré de priorité: moyen</i> (fin 2026)	Module mondial de la sécurité alimentaire	La recommandation est acceptée.	3. Le PAM continuera de collaborer activement avec le groupe consultatif de l'assistance en espèces du Comité permanent interorganisations afin de promouvoir l'harmonisation des objectifs entre les différents organismes ainsi que le recours à l'assistance monétaire polyvalente. Le module mondial de la sécurité alimentaire travaillera conjointement avec le PAM pour étoffer les orientations du Comité permanent interorganisations consacrées aux aides monétaires polyvalentes et à l'assistance sous forme de bons fournies dans le cadre des plans de réponse aux besoins humanitaires (IASC Guidance on Multipurpose Cash Section and Cash and Voucher Assistance Overview in Humanitarian Needs and Response Plans) à partir des observations communiquées aux différents organismes et au module en 2024 2025.	Module mondial de la sécurité alimentaire	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.3 Le PAM devrait œuvrer, au sein du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations, à la promotion d'une intervention humanitaire équitable au niveau mondial. <i>Degré de priorité: moyen (fin 2026)</i>	Service de coordination des opérations d'urgence	La recommandation est acceptée.	4. Toute question exigeant l'attention du Comité permanent interorganisations, par l'intermédiaire du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence, est signalée à l'équipe du Siège mondial au sein du Service de coordination des opérations d'urgence.	Service de coordination des opérations d'urgence	Décembre 2025 (mise en œuvre en continu)	En cours
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: mi-2026 Recommandation 3: Le PAM devrait améliorer la pertinence et l'utilité de ses dispositifs d'évaluation, de ciblage et de mesure des résultats obtenus en Ukraine.	Bureau du PAM en Ukraine	La recommandation est acceptée.				
3.1 Le PAM, main dans la main avec le module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, devrait renforcer la transparence et la participation aux travaux d'analyse des besoins alimentaires et améliorer la diffusion des résultats. <i>Degré de priorité: élevé (mi-2026)</i>	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	La recommandation est acceptée.	1. Au deuxième trimestre de 2025, le bureau de pays publiera une évaluation conjointe de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, menée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Kyiv School of Economics. Le fait qu'il s'agisse d'un travail conjoint contribue à renforcer la confiance dans la transparence et les résultats de l'évaluation. Des présentations seront organisées pour communiquer ces derniers.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	30 juin 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Le bureau de pays continuera de collaborer étroitement avec des organismes menant des activités d'analyse et de recherche, notamment la FAO, la Kyiv School of Economics, l'initiative de recherche humanitaire Impact-REACH, la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes, en fonction de leur disponibilité et de leur pertinence. Il est prévu de prolonger l'accord-cadre conclu avec Impact-REACH en 2025, et l'accord à long terme conclu avec la Kyiv School of Economics, en vigueur jusqu'au mois d'avril 2026, pourrait être renouvelé à échéance.	Unités du bureau de pays chargées des programmes et de la recherche, de l'analyse et du suivi	30 juin 2026	En cours
3.2 Compte tenu de la probable diminution à venir des ressources consacrées aux opérations en Ukraine, le PAM devrait continuer de mettre à jour et de perfectionner sa stratégie de ciblage et de hiérarchisation des priorités, ses modalités d'exécution et les activités relevant des programmes. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2025)	Unité du bureau de pays chargée des programmes	La recommandation est acceptée.	3. Le bureau de pays s'emploie à mettre à jour son cadre de ciblage et de hiérarchisation des priorités. Celui-ci s'appuiera sur les données récentes issues de l'analyse et de l'évaluation de la vulnérabilité, les données d'enregistrement et leur analyse, les données de suivi et les observations formulées par les bénéficiaires pour améliorer le ciblage et éclairer les décisions en matière d'établissement des priorités.	Unités du bureau de pays chargées des programmes et de la recherche, de l'analyse et du suivi	31 juillet 2025, puis mise à jour en continu	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Le bureau de pays s'emploie à étoffer et à affiner un processus poussé de profilage et de cartographie à l'échelle des districts, qui facilite la hiérarchisation géographique des priorités et le choix des modalités à partir de données factuelles. Cet outil sera utilisé pour améliorer en permanence la conception des activités pendant toute la durée de mise en œuvre du plan stratégique de pays provisoire.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2025, puis mise à jour en continu	En cours
3.3 Le bureau de pays devrait préciser les objectifs de son appui en faveur des systèmes alimentaires et des dispositifs de protection sociale pour que cela serve de socle à la collaboration avec le Siège en ce qui concerne la définition des effets directs correspondants en Ukraine et l'établissement de rapports à cet égard. <i>Degré de priorité: élevé</i> (mi-2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes (Division du Siège chargée de l'analyse, de la planification et de la performance)	La recommandation est acceptée.	5. Le bureau de pays a déjà recours au suivi des produits et a établi une base de référence aux fins du suivi des effets directs. Le bureau consolidera le projet visant à rendre compte des effets directs des interventions en faveur des systèmes alimentaires. En coordination avec le Siège, il mettra au point une démarche adaptée au contexte aux fins de la communication d'informations sur les systèmes alimentaires et les dispositifs de protection sociale en Ukraine, en particulier pour ce qui concerne les effets directs qui ne peuvent pas être mesurés à l'échelle des ménages.	Unités du bureau de pays chargées des programmes et de la recherche, de l'analyse et du suivi	31 décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin 2026 Recommandation 4: Le PAM devrait étudier davantage et renforcer les possibilités d'appui en faveur des activités de relèvement en Ukraine, en mettant en parallèle avant tout l'accent sur l'aide d'urgence.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.				
4.1 Le PAM devrait mieux faire connaître l'objectif de ses activités agricoles, à savoir faciliter la reprise de l'agriculture sur les terres où les engins explosifs ont été éliminés ou neutralisés, et donner des garanties que des partenariats appropriés de longue durée ont été établis pour assurer la poursuite de ces activités après le retrait du PAM hors d'Ukraine. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2025)	Unité chargée des programmes et direction du bureau de pays	La recommandation est acceptée.	1. Le bureau de pays a des accords de partenariat sur le terrain en vigueur avec quatre partenaires spécialisés dans la lutte antimines et collabore avec d'autres acteurs de ce domaine, notamment les ministères compétents et le Service d'urgence de l'État. Les partenaires spécialisés dans la lutte antimines interviennent selon les priorités établies par le PAM et la FAO en fonction des besoins liés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Au premier trimestre de 2025, une collaboration a été entamée avec trois nouveaux partenaires coopérants pour mener des activités liées aux moyens d'existence et à la résilience. Ces partenariats seront mis à profit de manière à assurer la continuité et à avancer vers la réalisation des objectifs à long terme poursuivis par le PAM dans le domaine de la lutte antimines et le secteur agricole.	Direction du bureau de pays et unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Le bureau de pays élaborera des notes d'information courtes sur la stratégie qu'il adopte aux fins des activités liées à la lutte antimines, aux moyens d'existence et à la résilience et explicitera les liens entre ces activités et leurs objectifs communs.	Direction du bureau de pays et unité du bureau de pays chargée de la communication	31 décembre 2025	Non commencé
4.2 Le PAM devrait étudier les possibilités d'utilisation des transferts monétaires pour faciliter la remise en état des moyens d'existence. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes	La recommandation est acceptée.	3. Les transferts monétaires font déjà partie des activités liées aux moyens d'existence et à la résilience prévues en 2025 au titre de l'activité 3 du plan stratégique de pays provisoire.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2025	En cours
4.3 Dans la droite ligne de l'importance accrue accordée aux activités de transition, le PAM devrait recourir davantage aux analyses relatives à la problématique femmes-hommes et à l'inclusion sociale pour mieux prendre en considération le facteur âge et généraliser la prise en compte de la dimension femmes-hommes, tout en accordant plus d'attention au renforcement des capacités des partenaires coopérants. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes	La recommandation est acceptée.	4. Les travaux d'analyse transversale intégrée du contexte et d'évaluation des risques devraient être menés à terme au deuxième trimestre de 2025 et serviront à éclairer la prise en compte de la dimension femmes-hommes et des questions de protection en situation de conflit dans les activités menées par le bureau de pays.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	30 juin 2026	En cours
			5. Le bureau de pays a ajouté des rubriques consacrées à la prise en compte des questions de protection dans les budgets de ses partenaires coopérants pour 2025 et encadrera l'utilisation que ces derniers feront des crédits mis à leur disposition et en assurera le suivi.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			6. Le bureau de pays continuera d'évaluer les capacités de ses partenaires coopérants au cours de la mise en œuvre des accords de partenariat sur le terrain et élaborera des plans de renforcement des capacités si des lacunes sont détectées.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2025	En cours
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin 2026 Recommandation 5: Le PAM devrait adapter son programme en Ukraine pour faciliter, le moment venu, la transition et le retrait du pays.	Bureau de pays	La recommandation est partiellement acceptée.				
5.1 Le PAM devrait définir les critères d'arrêt de ses opérations d'assistance alimentaire d'urgence en Ukraine. <i>Degré de priorité: élevé</i> <i>(fin 2025)</i>	Direction du bureau de pays (Siège mondial)	La recommandation est acceptée.	1. Le bureau de pays continuera de rechercher des critères pertinents et d'étudier leur application concrète en Ukraine, sachant que la fin définitive du conflit et un retour à la normale de la situation économique sont deux préalables nécessaires à tout arrêt des opérations d'assistance alimentaire d'urgence.	Direction du bureau de pays	31 décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.2 Le PAM devrait réfléchir à l'ampleur de toute participation durable dans le pays et en définir le périmètre, comme l'appui en faveur de l'initiative "Céréales en provenance d'Ukraine" et des activités d'alimentation scolaire, et déterminer comment gérer au mieux cette intervention, par l'entremise d'un bureau de pays, du bureau régional ou du Siège. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2025)	Direction du bureau de pays (Siège mondial)	La recommandation est acceptée.	2. Le bureau de pays nouera le dialogue avec les ministères compétents, à savoir le Ministère de la politique agricole et de l'alimentation et le Ministère de l'éducation et des sciences, en vue d'aligner son action sur les priorités du Gouvernement.	Direction du bureau de pays	31 décembre 2025	En cours
5.3 Pour faciliter la transition, le PAM, en partenariat avec les parties prenantes concernées, devrait établir davantage de passerelles avec le système national de protection sociale et veiller au renforcement des capacités connexes. <i>Degré de priorité: élevé</i> (fin 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes	La recommandation est acceptée.	3. Si les ressources le permettent, le bureau de pays continuera d'appuyer le système national de protection sociale en conjuguant appui technique, appui au renforcement des systèmes et appui direct sous la forme de versements de compléments de prestations aux bénéficiaires, en étroite collaboration avec le Ministère de la politique sociale.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Le bureau de pays continuera de collaborer avec le Ministère de l'éducation et des sciences au service de sa transformation numérique, de la centralisation de sa gestion financière et de sa participation à la Coalition pour l'alimentation scolaire, entre autres initiatives, dans l'objectif de donner aux pouvoirs publics les moyens de mettre en œuvre leur propre réforme des programmes de repas scolaires.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2026	En cours
5.4 Pour faciliter encore la transition, le PAM devrait resserrer sa collaboration avec les groupes de la société civile afin de leur donner les moyens de compléter et de soutenir le système national de protection sociale, par exemple dans le cadre d'un système d'orientation. <i>Degré de priorité: moyen</i> (fin 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes	La recommandation est acceptée.	5. Le bureau de pays poursuivra l'action qu'il mène pour renforcer les capacités des partenaires locaux et des partenaires coopérants, avec lesquels il échangera pour cerner leurs besoins et leurs lacunes.	Direction du bureau de pays et unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2026	En cours
			6. Le bureau de pays collaborera avec les partenaires locaux et les partenaires coopérants pour déterminer comment les aider au mieux de façon à faciliter leur transition de l'aide humanitaire au soutien aux personnes vulnérables dans le cadre de dispositifs de protection sociale.	Direction du bureau de pays et unité du bureau de pays chargée des programmes	31 décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.5 Le PAM devrait prendre contact avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire afin de plaider en faveur d'une transition progressive du modèle de coordination par module à un modèle de coordination par secteur sous la houlette du Gouvernement. <i>Degré de priorité: moyen</i> (fin 2025)	Unité du bureau de pays chargée des programmes (module mondial de la sécurité alimentaire au Siège)	La recommandation est partiellement acceptée. Le PAM participe à un examen du modèle de coordination par module en Ukraine. La transition à un modèle de coordination par secteur devrait s'appuyer sur des recommandations concrètes issues de cet examen, un tel modèle pouvant se révéler adapté uniquement à une situation d'après-guerre, lorsque les hostilités auront cessé.	7. Le PAM est membre du groupe de travail créé par le Coordonnateur de l'action humanitaire pour examiner le modèle d'action groupée mis en place en Ukraine. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'examen mondial de l'architecture humanitaire mené par les Nations Unies.	Direction du bureau de pays et unité du bureau de pays chargée des programmes, avec l'appui du module mondial de la sécurité alimentaire au Siège	Décembre 2026	En cours